L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.
Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 17 OCTOBRE 1836.

POUR PRESIDENT
M. VAN BUREN.
POUR VICE-PRESIDENT:
RD. M. JOHNSON.

"Je préfère que vous sachiez clairement vous, mais la population entière des Etats-Unis comprenne bien à présent que, si le désir de ceux qui veulent m'élever à la suprême magistrature était satisfait, je devrais, dans l'exercice des fonctions de Président, me montrer toujours l'inflexible et constant adversaire de toutes les mesures du Congrès qui tendraient à abolir l'esclavage dans le district de Columbia, contrairement aux vœux des Etats dans lesquels l'esclavage existe, et je prendrais la résolution que rien ne pourra ébranler de m'opposer à la moindre interférence à ce sujet.—*Martin Van Buren.*

ELECTEURS DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DES E.-U.

1er. district	J. B. PLAUCHÉ.
2me. district	T. W. SCOTT.
3me. district	T. LANDRY.
4me. district	A. MOUTON
5me. district	P. E. BOSSIER.

ASSEMBLEE VAN BURENISTE.

Les amis de Martin Van Buren sont respectueusement priés de se rendre à une assemblée publique qui aura lieu à la Salle du Bal de Davis, rue d'Orléans, Samedi 22 du courant, à 7 heures P M pour nommer des comités et prendre les arrangemens nécessaires avant la prochaine élection présidentielle.

J C De St. Romes,	Jérôme Bayon,
Louis M Booth,	Robert J Ker,
Samuel Ker,	Charles Bayon,
J B Plauché,	H Petitpain,
Bernard Marigny,	E Planchard,
P F Smith,	Modeste Lefebvre,
S W Oakey,	C N Delery,
D C Ker,	F P Dacongé,
H B Cenas,	Alfred Hennen,
E A Canon,	James Reca,
Gustave Le Gardeur,	John J Ker,
W E Kennedy,	John Wilcox,
P J Tricou,	Jos H Caldwell,
Paul Bertus,	José Prats,
Gaston Buslé,	Israel Ruiz del Hazo,
Louis Barbarin,	J B Lamothe,
R A Lefebvre,	Harvey Norton,
G Montamat,	James Rose,
John Mullins,	Charles Dimond,
M McDougall,	U Wals,
J Berry,	Francis Bell,
E Johns,	Benjamin F West,
John Duncan,	S S Slack,
James McHenry,	P Sammers,
Salvador Prats,	Erastus Wells,
J Lamothe,	Wm Barkley,
Jonathan Davis,	W W Bennett,
Francisco Tio,	W Collins,
Gilbert Morris,	C Hyde,
J J Hall,	Theodore Meeks,
J V Wale,	E Duncan,
Michael Kearney,	J S McFarlane,
Martin H Devereux,	Rop Tankasley,
J B Labatut,	P Ryan,
C G De Armas,	Charles Armstrong,
Hortaire Andry,	Daniel Murphy,
M S Cucullu,	Nicholas Hoey,
W Bogart,	J B Mullen,
J M Kennedy,	F Stinson,
H Pedesclaux,	James Rose,
W F C Duplessis,	G G Steever,
J J Mercier,	Manuel White,
Louis Allard,	H Locket.

Hier matin Mr. L. Waterman, étant à la chasse fut attaqué par un nègre marron, dans les lataniers, derrière le cimetière. Ce nègre avait réussi à terrasser M. Waterman à et lui avait mordu le bras et la main, quand Waterman, au moment ou le nègre se relevait de dessus, le tira à bout portant, et l'étendit mort. Nous avons appris que ce nègre se nommait Bristol, qu'il appartenait à Mr. J. A. Merle, et qu'il était marron depuis environ trois semaines. Il était en compagnie avec un mulâtre, qui cependant n'a pris aucune part à l'attaque contre Mr. W. et qui s'est enfui. Le coroner ayant été appelé à convoqué un juri d'enquête qui a rendu un verdict, que Mr. Waterman avait tué ce nègre à son corps défendant.

Près de Trois cent mille piastres en Circulation à la Nouvelle-Orléans.

La goëlette *Créole*, arrivée hier au soir de Tampico, apporte pour les consignataires suivants, les sommes ci-dessus.

John A. Merle & Co,	$ 30,434 87
Hermann & Co,	15,683 00
J. Crosby,	15,732 50
Harrison, Brown & Co,	11,300 00
S. Hernandez,	4,000 00
Cucullu, Lapeyre & Co,	13,147 00
A. M. Miranda,	4,971 00
F. Tio,	2,298 88
Perret & Gally,	5,875 00
F. Frey & Co,	14,224 75
A. Sénécal,	1,000 00
Kohn, Daron & Co,	42,309 50
M. de Lizardi & Co,	98,678 00
A. Robert,	1,950 00
A. Blandin,	8,600 00
J. W. Zacharie,	1,733 00
Coit & Co,	1,500 00
J. Grimshaw,	303 00
J. M Caballero,	2,000 00
Godfrey & Blossman,	1,659 00
J. B. Dolhonde,	5,104 00
A. Delpeuch,	2,000 00
J. Robert,	2,500 00
A. Gutierrez,	2,000 00
	$288,003 50

CURAGE DES PORTS DE MER.

Cette question est si étroitement liée avec les intérêts commerciaux des villes maritimes que nous voyons se déployer partout une activité étonnante, toutes les fois qu'il s'agit d'améliorer la condition des ports de mer et des rivières navigables. Partout! avons nous dit: à notre grand regret il nous faut excepter la Nouvelle-Orléans, qui voit l'entrée des passes de son beau fleuve se combler de jour en jour, mais qui ne songe pas encore à prendre des mesures décisives pour faire disparaître ces amas de vase, dont l'accumulation annuelle menace de détruire de fond en comble notre commerce avec l'étranger, ou du moins, de le réduire à un simple système de cabotage. Seraient-ce les dépenses considérables qu'occasionnerait la fouille des passes qui effraieraient notre gouvernement et qui l'empêcheraient d'entreprendre une opération de cette importance? Mais, nous n'avons qu'à jeter un coup d'œil sur la richesse et la prospérité toujours croissante de notre pays pour nous convaincre qu'il n'est sortes de travaux qui puissent ou qui doivent être répudiés par une parcimonieuse économie, surtout lorsqu'ils ont pour objet d'améliorer le commerce, principe essentiel de cette richesse et de cette prospérité. Seraient-ce l'inexécutabilité de l'entreprise qui donnerait lieu à cette retenue de la part des mandataires de la nation? mais ne savons-nous pas que la mécanique hydraulique s'est tellement perfectionnée de nos jours qu'aucune opération de fouille n'est au-dessus de sa portée. Nous avons déjà eu l'occasion de nous étendre largement à ce sujet dans un article sur les différentes machines qui servent en Europe pour creuser les lits des rivières, les ports de mer et généralement pour faire disparaître ces barres ou ensablemens qui se forment à une certaine distance de l'embouchure des fleuves, à l'endroit où l'équilibre s'établit entre le courant de leurs eaux et la marée montante. S'il nous fallait, ici, citer des exemples à l'appui de notre assertion, nous signalerions à l'attention de nos lecteurs, la plupart des ports de mer de l'Angleterre, de la France et de la Hollande, où toutes les entreprises de fouille ont été couronnées de succès lorsque l'on y a fait usage de la machine appelée dredging machine (machine à draguer). Plusieurs des ports de mer du Nord, entre autres [illegible], ont été creusés et mis en état de navigation pour les bâtimens du plus fort tonnage, à l'aide de cette même machine. Ces faits qui sont de la dernière notoriété, ne suffiraient-ils pas pour démontrer que le curage des bouches du Mississipi est praticable si l'on fait usage des appareils convenables à cette opération?

Le dernier et le plus récent exemple est celui du port de Cette, [illegible] concluant quoique le creusement ne fasse que de commencer; les premiers résultats obtenus annoncent déjà que le travail réussira complètement.

"Samedi dernier, 6 août, dit une lettre publiée dans le Journal des Débats du 17, [illegible] dans le port de Cette, l'expérimentation de la drague à vapeur destinée à son recreusement. Elle a été chauffée et mise en mouvement en présence du préfet, de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, du dirigeur du port et des autorités de la ville. On se fera une idée de ce que peut exécuter cette machine, en apprenant que chaque heure elle extrait du fond des eaux 200 mètres cubes de vase que l'on voit couler incessamment comme un torrent. Sa construction n'est pas sans élégance; mais ce qui fixe particulièrement l'attention, c'est la simplicité de son mécanisme, la rectitude de sa rotation, et la précision de tous ses mouvemens. Par ce mécanisme, le bateau se meut et avance de lui-même pendant le curage; rien de plus simple, de plus ingénieux et de plus précis.

Par ce nouveau système, le curage du port de Cette va obtenir des facilités infinies et des résultats pécuniaires très avantageux en les comparant aux sommes énormes qu'on dépensait annuellement pour cet objet avec l'ancienne méthode."

Espérons qu'après ces exemples si frappants du succès obtenu dans les fouilles des ports de mer, l'Etat de la Louisiane de concert avec la ville de la N. Orléans ne balancera pas à [illegible] pour décréter le curage de l'une des passes du Mississipi. Le gouvernement général ne [illegible]

[illegible] à ses propres frais [illegible] le sort [illegible] en dépit d'une matière toute particulière.

NOUVELLES LES PLUS RECENTES DU MEXIQUE.

La goëlette Créole, capitaine Cornier, arrivée hier de Tampico, nous a apporté nos liasses régulières de journaux mexicains, savoir: le "Diario de Tampico" jusqu'au 13 septembre, et le "Diario del Gobierno" jusqu'au 7, inclusivement. Ces feuilles ne contiennent rien de nouveau sur la situation des affaires de cette république.

Les séances du Congrès de Mexico nous fournissent cependant quelques items du plus grand intérêt pour le commerce des Etats Unis, entr'autres les débats qui ont eu lieu relativement à la proposition de l'ex président D. Guadalupe Victoria pour admettre les bâtimens naviguant sous le pavillon espagnol dans les ports du Mexique. Nous en commençons aujourd'hui la traduction. Le texte des débats paraîtront dans plusieurs numéros consécutifs de l'Abeille.

Dans la séance du 26 août, le député Villamil a présenté un projet de loi sur l'amortissement de la monnaie en cuivre et pour autoriser le gouvernement à négocier un emprunt national ou à l'étranger, d'un montant convenable au retrait de toute cette monnaie. L'emprunt devait être garanti par une hypothèque spéciale sur le détail pour cent des taxes du gouvernement sur les propriétés rustiques et urbaines.

Le projet de loi fut référé à la commission des relations intérieures; aucun rapport n'avait été fait par elle à ce sujet, aux dernières dates reçues.

Un convoi est parti de Mexico, le 26 d'août, sous la conduite du colonel Francisco Garay, transportant du linge, des munitions, provisions de guerre et des armes à l'armée d'opérations contre le Texas.

Le message du président des E. Unis relativement à la question de la reconnaissance de l'indépendance du Texas paraît avoir produit une grande impression à Mexico, si nous en jugeons par les remarques éditoriales de la feuille officielle du gouvernement.

Les souscriptions volontaires se poursuivent dans presque toutes les villes de la république mexicaine pour aider le gouvernement à faire face aux frais de la guerre du Texas; mais le produit de la collecte est tellement faible que si le Congrès n'attend que sur les donations de cette nature pour être à même d'ouvrir la campagne prochaine il fera tout aussi bien de renvoyer l'exécution de son projet aux calendes Grecques.

Postscript—Nous avions commencé la traduction des débats du Congrès sur la question d'ouvrir les ports mexicains aux bâtimens espagnols, lorsque le courrier du Nord est arrivé. Cette circonstance nous a forcé de renvoyer cette traduction à demain, afin de pouvoir offrir à nos lecteurs un sommaire des dernières nouvelles d'Europe, apportées par le paquebot Erie.

La goëlette de guerre des Etats-Unis "Dallas" s'est perdue sur la barre de Tampico. Le capitaine ainsi que l'équipage sont arrivés à bord de la goëlette Créole. Nous apprenons par le capitaine du Dallas, que le débris de son navire avaient été vendus deux cents piastres.

Nous apprenons par l'un des passagers de la goëlette Creole, que la fièvre jaune avait éclaté à Tampico.

NOUVELLES D'EUROPE.
[Par l'Ajax.]

Le navire Ajax dont nous avons annoncé l'arrivée à New York, dans notre précédent numéro, y a apporté des journaux d'un jour plus récent de Londres et de Liverpool; ces gazettes annoncent la mort de M. Rayneval ambassadeur français à Madrid. On dit que le maréchal Molitor lui succèdera.

La reine ainsi que la reine régente sont retournées de St. Ildefonso à la capitale, où tout était tranquille. L'assemblée des Cortès devait avoir lieu le 20 août.

La constitution de 1812 avait été proclamée à Valence sans occasionner de troubles. Il n'y a pas de doute que dans ce moment elle ne soit en force en Espagne, à l'exception peut-être de la Navarre et des provinces basques. Il y avait eu des troubles à Barcelone, mais nous n'avons pu obtenir aucune particularité.

Une dépêche télégraphique annonce que le 17, le général Lebeau, le nouveau commandant de la légion française avait attaqué et défait les Carlistes, pris leurs fortifications à Engui, et qu'il s'était emparé de leurs magasins.

Le Courrier de Lyon, du 19, dit: nous avons reçu une lettre de Rome, par laquelle on nous annonce que le fils de Lucien Bonaparte qui avait été emprisonné à St. Angelo, avait été secrètement transféré.

NOUVELLES RECENTES D'EUROPE. apportées par le paquebot Erie.

L'édition du soir du journal de *Commerce*, de New-York, contient un sommaire des dernières nouvelles d'Europe apportées par le navire *Erie*.

Les dates de Paris vont jusqu'au 24 août au soir. Louis-Philippe s'était rendu à Versailles, où il avait des entrevues journalières avec ses ministres.

Les dates de Smyrne sont du 24 juillet, elles représentent la peste comme continuant ses ravages à l'arsenal d'Alexandrie, et à bord de la flotte. Elle avait paru à Danriette, où dix personnes mouraient par jour. Elle avait éclaté également et avec plus de violence à Beyroot, en Syrie.

ESPAGNE.—On a reçu à Paris, des nouvelles de Madrid jusqu'au 16 août: elles représentent la capitale comme étant loin d'être dans un état de calme, qu'une dépêche télégraphique avait annoncé précédemment. Voici ce que dit à ce sujet une lettre de cette ville à la date du 16:

"Nos communications avec *La Granja* sont silentes et tellement mystérieuses que cette capitale, terrifiée par les nombreux excès qui furent commis pendant ces deux derniers jours, est presque portée à croire qu'au moment actuel il n'y a plus en Espagne d'autorité royale.

"L'ordre du jour est le terrorisme supporté par l'insurrection militaire. Nous sommes certain néanmoins que la Reine, effrayée par les cris de mort poussés par une soldatesque ivre et brutale s'est vue obligée momentanément d'abdiquer sa puissance souveraine.

"Quelques soldats, les sentimens aveugles des sociétés secrètes ont brisé leurs épées les bases constitutionnelles, ou plutôt sociales du gouvernement.

"La Constitution de 1812, est aujourd'hui l'objet d'une espèce de culte. On sait que le decret royal qui l'accepta fut plutôt arraché par la violence qu'octroyé volontairement. Le serment à cette charte doit être prêté aujourd'hui et demain. La Reine, conduite de sa Granja par les troupes qui l'escortent tyranniquement fera son entrée dans la capitale, où un hideux système de terrorisme doit être établi. Déjà nous avons vu que nombre de personnes attachées au ministère Isturiz, mais connues par la modération de leurs principes avaient été obligées de fuir pour éviter les outrages, ou peut être aux couteaux des assassins salariés. Elles ont quitté Madrid, ou si elles y restent encore, elles sont forcées de se cacher.

"Il n'y a plus de sûreté pour les citoyens paisibles. Quesada a été assassiné hier, à deux lieues de la capitale par les gardes nationaux, qui se sont ainsi vengés de son ordre du jour trop sévère pour eux. Il fut lâchement fusillé par des assassins revêtus de l'uniforme de la milice Urbaine. Isturiz et ses collègues auraient éprouvé le même sort si quelques uns de leurs amis et partisans ne les eussent pas procuré une retraite inconnue à la multitude. Tous les autres fonctionnaires de l'Etat, attachés à l'ex gouvernement sont partis de Madrid, et l'on appréhende qu'il ne se présente personne pour les remplacer; car qui oserait s'aventurer ainsi au milieu de cette effervescence populaire de cette réaction sanguinaire, pour prendre charge de la sûreté publique.

"On ne croit pas généralement que le nouveau cabinet puisse continuer long-tems. Ce cabinet, dès sa naissance, a montré son incapacité. Il ne peut pas réussir à arrêter ce besoin de vengeance qui semble s'être emparé de la populace. L'insurrection paraît mettre un orgueil à répandre le sang; elle assume même le pouvoir de dicter des lois. Dans toutes les rues le fiel des insurgés se répand et menace de se venger. L'anarchie triomphe partout, et la seule chose qui manque est l'autorité publique. On espère néanmoins que cet état de choses est trop violent pour qu'il soit de longue durée.

"La bande de Bazilio qui est en possession entière du chemin de l'Arragon augmente les embarras du gouvernement et la frayeur du peuple. Depuis six jours nous n'avons reçu aucune nouvelle de France ou de l'Arragon."

—Les dates de Bayonne du 20, confirment la nouvelle de la défaite de Gomez, à Escaro. Le général Espartero poursuivait dans toutes les directions les débris de l'armée de ce chef. Plusieurs Carlistes avaient passé dans les rangs des Christinos.

Paris, 17 août.

La Cour d'assises a ouvert aujourd'hui, sous la présidence de M. Lemire, la seconde session du mois d'août. [illegible] pour cause de voyage, de maladie et d'indisposition [illegible] sur la liste des jurés [illegible] département.

La seule affaire remarquable de la session sera celle de M. Sirey fils, accusé d'avoir tué en duel M. Durepaire, un de ses parents. Cette affaire est indiquée pour les audiences du 26 et du 27.

—Hier soir, vers six heures, un orage a éclaté sur la capitale. La pluie et la grêle sont tombées avec fureur jusqu'à la nuit. En un instant les rues ont été inondées, et dans plusieurs endroits où les égoûts étaient bouchés, la circulation s'est trouvée interrompue.

Le parti Anglais vis-à-vis les gouvernemens monarchiques de l'Europe—Son opinion sur la constitution de 1812.

Si les gouvernemens européens continuent à s'opposer au rétablissement de la charte de 1812, en Espagne, en revanche le peuple anglais la désire sincèrement. Il se réjouit [illegible] dans les endroits les plus publics de Londres [illegible] la déclaration de la [illegible] des mêmes acclamations qu'il a données aux fameuses journées de juillet 1830 en France, et [illegible] de rétablir la paix en Espagne.

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le Journal des Débats du 23 août.

[illegible] la Couronne et de l'Ancre, dans laquelle on avait [illegible] l'état actuel des affaires de l'Espagne; le colonel Thompson présidait. Après avoir retracé les principaux événemens qui ont précédé et suivi l'établissement de la Constitution de 1812, le président a fait remarquer à l'assemblée que les auteurs de cette Constitution n'avaient pas jugé à propos d'organiser une Chambre des Pairs. (Applaudissemens prolongés.) Voilà assurément, a-t-il ajouté, une faute pour laquelle peu de pays voudraient courir les chances d'une guerre. Si l'Espagne peut se passer d'une Chambre des Pairs, eh bien! tant mieux pour elle! si les Espagnols n'ont pas établi une Chambre des Pairs, leur Constitution est du moins combinée de telle sorte que tous les avantages d'une délibération lente sur les questions délicates sont assurés. On se souvient des trois journées de juillet qui ont été si fécondes en avantages pour les Français. Il est vrai qu'ils n'ont pas obtenu tout ce qu'ils désiraient; mais qui donc a jamais obtenu tout ce qu'il désirait? Néanmoins ils ont beaucoup fait pour la liberté, et l'Espagne aussi pourra trouver un sort meilleur, dût-elle ne pas atteindre l'objet de ses vœux.

"Le Président donne lecture d'un journal qui annonce que la Constitution a été proclamée presque partout et que Madrid seule tient encore pour la Reine.

M. Carpenter propose la première résolution portant qu'en 1812 l'Espagne a momentanément établi une Constitution libérale après avoir reconquis son indépendance avec l'appui de l'Angleterre son alliée.

M. Prentice seconde la motion. C'est avec raison, dit-il, que le président a soutenu que les progrès de la liberté, en quelque pays que ce fût, profitaient à la liberté en général, et je pense que ces manifestations morales sont éminemment utiles à la cause de la liberté.

Cette résolution est adoptée au milieu d'applaudissemens unanimes, ainsi que les suivantes:

Que la Constitution, après avoir été temporairement supprimée par la perfidie de Ferdinand lors de sa restauration, et heureusement rétablie en 1820, n'a pu être renversée que par cent mille hommes de troupes étrangères, sous les ordres du duc d'Angoulême, preuve évidente de sa bonté pratique et de son application aux besoins et aux vœux du peuple espagnol;

Que cette Constitution a de grands droits au respect du peuple anglais, étant fondée sur une représentation éminemment populaire, puisqu'elle donne à tout citoyen espagnol le droit de voter aux assemblées électorales primaires, bien que ce soient seulement les électeurs nommés dans ces assemblées qui élisent de fait le député définitif;

Que le défaut principal allégué contre la Constitution de 1812, l'absence d'une Chambre des Pairs, n'est pas en ce moment une raison à laquelle le peuple anglais puisse s'arrêter;

Que le meeting salue la déclaration de la Constitution des mêmes acclamations qu'il a données aux trois journées de juillet 1830 en France et par les mêmes motifs, et la regarde comme offrant la seule probabilité humaine de rétablir la paix en Espagne.

CHOLERA A CHARLESTON.
Bureau de Santé.

Charleston, 4 octobre.

1 heure après midi—Le comité spécial du bureau, rapporte pour les dernières 24 heures, 6 cas de cholera, 1 blanc et 5 nègres, tous en traitement. Sur les cas rapportés hier, il n'y a eu aucun décès.

Par ordre.
T. Y. SIMMONS—M. D.
Président du comité spécial.
A. G. Howard—m. d.—greffier.

Résolu que le comité spécial cesse dès ce jour ses rapports quotidiens, et que les citoyens soient invités à se référer aux rapports publiés toutes les semaines.

Extrait des minutes.
A. G. HOWARD—greffier.

Conseil de la Première Municipalité.
Séance de vendredi, 14 octobre 1836.

Le conseil s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Le Recorder ayant appelé les membres à l'ordre, et invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présens furent: Messrs. Armas, Bertus, Canon, Cruzat, Grailhe, Guillot, W. F. C. Duplessis, Lafargue, Laurent, Lesseps, Pédesclaux, Stringer, Buslé et Mr. F. Correjolles, élu membres du 4me. District, 14 membres. Absens, Messrs. Boisson, Cougot, T. Duplessis, Colson, Carter, Pichot, Gardette et Wilcox. Mr. High est absent par congé.

Sur motion de Mr. Laurent, l'absence de Mr. Boisson, a été excusée.

Sur motion de Mr. Canon, *Résolu* qu'il soit nommé un comité chargé de vérifier l'élection de Mr. Correjolles élu alderman du 4me. district.

Messrs. Canon, Lesseps et Armas ont été nommés de ce comité.

Peu de temps après, Mr. Canon, au nom du dit comité a présenté un rapport accompagné de la résolution suivante, laquelle ont été adoptée.

Résolu, que Mr. François Correjolles est dûment élu alderman du 4me. District de la 1ère. Municipalité, et qu'il a droit de siéger comme tel.

Après lecture et approbation du journal de la séance précédente.

Sur motion de Mr. Armas, *Résolu* que la 1ère section de l'ordonnance passée à la dernière séance, concernant la caisse d'amortissement soit modifiée de manière à effacer ces mots, "pour un terme moindre de six mois," et y substituer les mots suivans: "Pour six mois, ou pour un moindre terme."

Lecture a été faite d'un message du mair, en date de ce jour.

Le 1er. article de ce message soumettait au conseil quelques observations concernant la geole de police, passée à la dernière séance, et suggérait quelques modifications à faire aux dispositions qui y sont contenues.

Sur motion de Mr. Guillot, cet article a été référé au comité des prisons.

Le 2ed. article du message, rappelait au conseil que la 2ed Municipalité avait passé une ordonnance interdisant aux habitans de la 1ère. et de la 3me. Municipalité, de prendre de la terre sur la batture en face du faubourg Ste. Mari, nonobstant la disposition formelle de la loi, et que plusieurs personnes avaient inutilement tenté de faire usage de ce droit, et notamment l'entrepreneur pour l'achèvement des prisons. Le maire transmettait un rapport sur cet objet de Mr. Croxet, ingénieur civil, constatant en résultat que toutes les charrettes peuvent aujourd'hui sans obstacle prendre de la terre sur la batture dans un seul endroit qui se trouve entre les rues Saint Joseph et Delord.

Mr. Canon, rapporteur du comité de correspondance, a informé le conseil, que le comité de correspondence de la 1ère. ainsi que celui de la 3me Municipalité, avaient conjointement adressé une lettre au conseil de la 2de. Municipalité, l'engageant à nommer un comité de conférence sur le dit objet. Mr. Canon a soumis au conseil le duplicata de la dite lettre, et a fait la motion suivante, laquelle a été adoptée.

Résolu que le paragraphe de la lettre du maire relatif à la batture du faubourg Ste. Marie, demeure déposé sur le bureau jusqu'à la prochaine séance, et que le duplicata susdit soit enrégistré aux archives.

Le 3me. article, informait que l'acte de vente de la propriété Flétias à la 1ère. Municipalité, avait été signé aujourd'hui.

Le dernier article du message informait que le délai de trente jours fixé par le conseil pour l'ouverture de la rue Esplanade étant expiré, il convenait d'adopter les moyens indiqués par la loi pour obtenir un résultat définitif.

Sur motion de Mr. Pédesclaux, et après dispensation des règles.

Résolu qu'à l'effet d'ouvrir et de prolonger la rue Esplanade depuis la rue des Remparts jusqu'au Bayou St. Jean, le Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans est et demeure autorisé à s'adresser en son nom et celui du Conseil de la 1ère Municipalité, à la Cour de District du Premier District Judiciaire, ou à la Cour de Paroisse pour la Ville et Paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir la nomination de trois personnes discrètes et désintéressées compétentes pour servir comme jurés dans les dites Cours, lesquelles devront faire l'assessement et l'estimation; le tout conformément à la 3me section d'un Acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 3 Avril 1832, intitulé 'Acte pour régler l'ouverture et l'amélioration des rues et places publiques dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et les Faubourgs incorporés et non incorporés, et dans les banlieues de la dite ville.

"Mr. Correjolles a été nommé pour remplacer Mr. Bouligny dans les divers comités dont ce dernier faisait partie.

Lecture a été faite d'une pétition de la veuve Blois, demandant à être exemptée de paiement de la taxe prescrite par l'ordonnance pour tenir pension.

Sur motion de Mr. Pédesclaux, et après dispensation des règles,

Résolu que la dite pétition est et demeure accordée.

Lecture a été faite d'une pétition de Constance Hostin demandant des secours.

Sur motion de Mr. Canon, cette pétition a été référée aux aldermen du 5me. District, pour y faire droit s'il y a lieu.

Lecture a été faite d'une communication du Conseil de la 3me. Municipalité, invitant le conseil à nommer un comité à l'effet de statuer sur le passage d'un rail road dans le milieu de la rue Esplanade, depuis le fleuve jusqu'au Bayou St. Jean.

Sur motion de Mr. Canon, la dite communication a été référée au comité des Améliorations.

Lecture a été faite des lettres de M. F. L'Homoca mesureur des travaux, et de Mr. R. F. Portale, piqueur des travaux de la ville demandant une augmentation de salaire.

Sur motion de M. Grailhe, lesdites lettres ont été référées à un comité spécial.

Mrs. Correjolles, Laurent et Cruzat ont été nommés de ce comité.

Lecture a été faite d'une pétition de Mrs. Bernard et Blanc, horticulteurs, se proposant de faire un établissement pour la culture du mûrier blanc ou du *formium tenax* de l'île de la Nouvelle Zélande, et demandant un emprunt de 6000 piastres remboursables dans six années.

Sur motion de M. Grailhe, résolu que ladite lettre soit déposée sur le bureau, et que les signataires de cette lettre soient avisés de l'adresser à la Législature de l'Etat.

Lecture a été faite d'une lettre de P. J Guttes, président de la presse à coton à vapeur de la Levée, demandant 5000 pieds des morceaux de pierre dans les magasins de la ville pour la bordure des trottoirs autour de l'établissement de la compagnie.

M. Lesseps ayant présenté une résolution accordant aux pétitionnaires ladite quantité de pierres à condition dont la ville n'aurait pas besoin au prix d'une estimation qui serait faite par le voyer.

Sur motion de M. Armas, résolu que la dite lettre soit référée à un comité spécial.

Mrs. W. F C Duplessis, Buslé et Stringer ont été nommés de ce comité.

M. Armas, rapporteur du comité de finances auquel avait été référé d'examiner les [illegible] recettes et dépenses [illegible], a présenté un rapport accompagné de la résolution suivante, laquelle a été adoptée:

Résolu que les trois tableaux du trésorier de la première municipalité, des recettes et dépenses pour les mois de juin, juillet et août soient et demeurent approuvés.

M. Armas rapporteur du comité judiciaire auquel avait été référé de statuer [illegible] le procès intenté à la première municipalité, par W W White et son épouse, a présenté un rapport accompagné de la résolution suivante, laquelle après dispensation des règles ont été adoptée:

Résolu que l'avocat de la 1re municipalité est et demeure chargé de défendre au procès intenté contre la première municipalité par W. W. Whyte [illegible] pendant par devant la cour de district des Etats Unis pour le district oriental de l'Etat de la Louisiane, conjointement avec le maire, toutes les [illegible]

[illegible] mises à l'ordre du jour [illegible]

ORDRE DU JOUR.

Sur motion de M. Grailhe, le rapport et la résolution à l'ordre du jour, relatifs au plan de division de la propriété de M. Coquette, ont été déposés indéfiniment sur le bureau.

Sur motion de M. Canon, la résolution présentée par M. Duplessis, à une séance précédente, prescrivant certaines mesures pour l'expulsion des femmes débauchées, a été référée au comité judiciaire.

Sur motion de M. Lesseps, le rapport et l'ordonnance présentés par lui, concernant les devoirs, attributions et appointemens de l'ingénieur civil, du voyer et du député voyer, ont été mis à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Le conseil ayant pris en considération le rapport et la série des résolutions présentés à la dernière séance par le comité de pavage, le substitut suivant présenté par M. Armas a été adopté.

Résolu que le maire et le comité de pavage sont et demeurent autorisés à prendre telles mesures qu'ils jugeront convenables pour se procurer la quantité de matériaux nécessaires pour compléter le pavage et la confection des banquettes et rigoles déjà ordonnées par le conseil, et de plus à passer tous contrats à l'effet de les obtenir aussitôt que possible.

Mr. Stringer a présenté la résolution suivante, laquelle a été adoptée:

Attendu qu'il a été rapporté au conseil que de grands changemens sont sur le point de s'opérer dans l'asyle des orphelines de Poydras de cette ville,

Résolu Qu'un comité de trois membres soit nommé à l'effet de s'enquérir, et de faire un rapport à la prochaine séance.

Messrs. Stringer, Capon et Armas ont été nommés de ce comité

Sur motion de Mr. Armas, et après dispensation des règles, les résolutions suivantes ont été adoptées.

Attendu, que par l'acte du Congrès des Etats Unis, en date du 13 Février 1807, une somme de $30,000 a été appropriée et mise à la disposition du secrétaire de la trésorerie, à l'effet de faire construire un édifice devant servir de Douane à la Nouvelle Orléans, sur un emplacement appartenant aux Etats Unis;

Attendu, que l'emplacement sur lequel la dite Douane a été construite, d'après le jugement de la Cour Suprême des Etats Unis, n'est pas la propriété des Etats Unis, mais bien celle de la 1ère Municipalité de la Nouvelle Orléans;

Résolu, Que le comité chargé de représenter les intérêts de la 1ère Municipalité dans la Législature de cet Etat, est et demeure prié de s'adresser au secrétaire de la trésorerie, et de conférer avec le collecteur de la Douane de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir du département de la trésorerie, l'érection d'un autre édifice devant servir de Douane au gouvernement, sur tel emplacement qui lui sera offert par la 1ère Municipalité, et accepté par le département de la trésorerie, assez vaste pour contenir toutes les bâtisses que se propose de construire le gouvernement, et devant servir de Douane pour le port de la Nouvelle Orléans; lequel emplacement devra être plus au centre et plus rapproché de l'Hotel des monnaies.

Résolu, Que le dit comité est et demeure autorisé, au nom de la 1ère Municipalité, à offrir au département de la trésorerie, tous autres moyens qui pourraient lui paraître nécessaires pour obtenir la construction d'un édifice digne du commerce de la ville de la Nouvelle Orléans, et plus convenable pour le meilleur service du gouvernement.

Sur motion de Mr Stringer, et après dispensation des règles.

Résolu, Que le maire est et demeure autorisé à tirer un mandat sur le trésor pour la somme de quinze piastres en faveur de François Weber.

Mr. Pédesclaux a présenté une résolution prescrivant à l'avocat de cette Municipalité d'obtenir d'une cour de justice, un ordre pour suspendre les travaux commencés sur la batture du faubourg Ste. Marie, sur cette partie réservée à l'usage commun de tous les habitans de la ville.

La dite résolution a été mise à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Sur motion de Mr Correjolles, et après dispensation des règles, la résolution suivante a été adoptée;

Considérant que le bruit des voitures roulant sur le pavé en face de l'Hôtel de Ville et des Cours de justice, interrompt les assemblées publiques,

Il est résolu, Que la partie de lance de Chartres, et des rues St. Pierre et Ste.Anne, dans l'étendue des dits hôtel de ville et des cours de justice, seront recouvertes d'un lit de coquilles de telle épaisseur ou de telle hauteur que le voyer jugera convenable, retenue du côté de la rigole par une pierre de champ (curb stone) élevée aussi de six pouces au dessus de la rigole.

Sur motion de Mr. Armas,

Résolu, Que le Conseil s'ajourne à Mercredi prochaine, 19 du courant, à 5 heures de l'après midi.

Pour copie conforme,
D AUGUSTIN, secrétaire.

—Un simple ouvrier de la Forêt Noire (Bade), de Saint-Georges, a inventé une horloge très simple, qui, au moyen d'un mécanisme, met en mouvement, pendant toute la nuit si l'on veut, le berceau d'un enfant. Le prix de cette pendule est si modique, qu'elle sera bientôt partout en usage.

—Le public de Moscou se porte en foule dans une boutique nouvellement établie, dont le succès est basé sur l'exploitation du dégoût qu'ont généralement les gens du monde pour les objets de luxe qu'ils ont déjà possédés quelque temps. Rien ne se vend; tout s'échange, dans cet établissement, depuis un cigare jusqu'au plus riche écrin. On entre d'abord dans une salle somptueusement décorée, où des estimateurs élégans fixent le prix des objets qui leur sont présentés par le public. Les articles sont déposés et leur valeur notée. De là, on est introduit dans une longue suite de magasins remplis de tout ce que le luxe le plus recherché et le confortable le plus exigeant peuvent désirer. Chaque objet y a son prix fixe, et le visiteur a le droit de choisir un article dont la valeur équivaut à celui qu'il a déposé en entrant. Si le prix de l'article dont il a fait choix surpasse en valeur celui qu'il a fait taxer, il n'a qu'à en offrir un autre; l'excédant lui est payé en marchandises.

—Une momie égyptienne, apportée de Thèbes, a été ouverte par M. Pattegrew, au collège des chirurgiens de Londres. Les tours nombreux des bandages ayant été déroulés, l'on vit les bras étendus sur chaque côté du corps, les mains posées sur les cuisses, et entr'elles une substance décomposée que l'on a cru être une idole en pierre: sur la poitrine était une amulette; plus un scarable, emblême de la fécondité et de la résurrection; des yeux en émail avaient été mis dans les orbites. On a pensé que c'était le corps d'un prêtre égyptien, d'après les hiéroglyphes écrits sur le cercueil. Selon M. Pattegrew, les bandages étaient destinés à conserver le corps et à retenir l'ame, car celle-ci, si elle parvenait à s'échapper, allait errer de corps en corps jusqu'à la fin des siècles.

DERNIERES DATES:

Boston	26 sept	Vera Cruz	1 sept
New York	1 oct	Mexico	7 sept
Philadelphie	1 oct	Londres	24 août
Baltimore	1 oct	Liverpool	25 août
Washington	3 oct	Paris	24 août
Charleston	6 oct	Havre	22 août
Havane	1 oct	Bordeaux	14 août

COMMERCIAL.

Nouvelle-Orléans, 15 Octobre.

VENTES DE COTON.

759	balles	Mississipi,	16¼
300	"	do	17
283	"	do	16¼
265	"	do	17
113	"	do	16¼
71	"	do	16¼
28	"	do	16¼
37	"	do (vieux)	12¼
12	"	do }	
19	"	District, }	14¼
21	"	do (vieux)	10
40	"	Mississipi (récolte)	les prix inconnus.
580	"	do & Louisiane, de	do
150	"	Tennessee, (nouveau)	15¼
2631			

NEW-YORK, 1 Octobre.
VENTES D'ACTIONS.

200 actions de la Banque du Canal de la Nouvelle Orléans, 993. 195 do de la Banque du Gaz de la Nouvelle Orléans, 97 1-4

NEW-YORK, 1er. Octobre,

CAFE—Cet article est plus calme.

COTON—Les ventes de coton de la semaine s'élèvent à 3000 balles, à des prix fixes.

FARINE du SUD—$9 à 9 25 pour toutes les marques: celle de l'Ohio à $ 62, les ventes sont languissantes.

MELASSES—Cet article se maintient. Le sucre de Muscovado continue à être en demande; le sucre brun de Cuba est négligé, le blanc est rare.

RIX—La demande est faible. Les traites sur l'Angleterre paraissent rares par le paquebot du 1er Octobre, et ont monté à 8 1-2 de prime bien qu'à la fermeture 8 7-4 à 8 1-2, fut la véritable quotation. Sur Paris le prix est de 5 25, à 7 7 1-2.

BALTIMORE, 30 Septembre.

Marchandises Américaines de Coton.—Les affaires ont été animées pendant toute la semaine dernière, dans tous les articles compris sous la dénomination ci-dessus, sans aucune variation dans les prix antérieurs.

Café—Les ventes ne se sont faites que pour de petites parties de St. Domingue à 11 cents; de Rio à 11 1-2 et 12 1-2 cents, de Laguyra à 13 1-2 cents.

Farine—Howard street. Les importations continuent à être très limitées et les transactions dans les magasins sont en proportion, et seulement pour la consommation intérieure. Le prix dans les magasins est tombé à $9 50; le prix sur les wagons varié de 9 à 9 25.

Farine de city mills; ventes de petites parties pendant la semaine à $9. Les détenteurs en demandent ce prix aujourd'hui.

Farine de Susquehannah; ventes de fraîche, en parties, à $9 50 à 9 63 1-2.

Melasses—La cargaison du brick Indian venant de St. Johns, Porto Rico, s'est vendue aujourd'hui à l'encan, comme suit: 159 boucauds de $9 69 à 10 65; 13 tierçons de $9 69 à 10 10 et 119 barils de 10 25 à 10 80; des sucres de la Barbade et de Ste. Croix ont été vendus à l'amiable à $12. Une vente de sucre en pain, no. 3, a été faite à 15 1-8 cents.

Whiskey—Il n'y a pas de changement dans les prix, mais le marché est calme aujourd'hui. Nous quotons les boucauds à 41 cents, et les barils de 44 à 45 cents. Les prix sur les wagons est de 39 à 40 cts non compris le baril. L'importation de la semaine est de 7 boucauds et 741 barils.

Marché de St. Louis—4 Octobre.

Salaisons—Les plats côtes sont nominaux à 9c; le jambon (prime) est très rare, et est en grande demande; nous le quotons de 13 à 15c.

Beurre—Le frégais, (prime,) est toujours en demande, et commande de 12 à 15c.

Bœuf—Il s'en trouve très peu dans le marché, et nous continuons toujours nos anciennes quotations; le bon bœuf à prendre de suite vaut $7 50.

Café—Cet article est très rare, et vaut de 15 à 20c en magasin.

Café—Le marché est toujours presque dans le même état; la demande est assez bonne; nous quotons comme à notre dernier rapport 14 1-2 à 15c.

Farine—Aucune vente digne de remarque ne s'est faite, celles qui ont lieu sont ou pour la consommation journalière ou pour le haut du Mississipi. Les prix de nos dernières quotations sont toujours fermes, bien que le prix à la Nouvelle Orléans ne soit pas plus élevé que les nôtres; nous croyons qu'il ne s'opérera aucune diminution. Nous quotons la fraîche à $7 50.

Melasses—Aucun changement dans les prix, et aucune transaction.

Sucre—Cet article est d'une fraction plus élevé que nous ne quotons celui de la Louisiane de 11 1-2 à 12 1-2 [illegible]

Tabac—Aucun changement dans le marché.

Whiskey—Le whiskey rectifié a un peu diminué de prix; nous le quotons à 43 cts. et 39 pour la qualité inférieure.

Prix Courant de Richmond, du 4 Oct.

Tabac—Croisé (ings) $2 à 4; ordinaire (refusé) 4 50 à 6, et 6 à 7 50; bon courant 7 50 à 9. Ecossais, première qualité, 10 à 11.

Farine—City mills $10; de la campagne, nouveau 8 50.

Coton—16 à 18.

Café—11 1-2 à 13 1-2.

Sucre—Brun, 9 1-2 à 12 1-3.

Mélasses—40 à 45.

Actions de la Banque des Etats Unis—$117.

HAMBURG, 12 Août.

Il y a eu une plus grande demande pour le café, et les prix particulièrement du celui du Brésil et du bon ordinaire de St. Dominque, sont plus fermes. Notre marché au sucre a été plus animé cette semaine. Les nouvelles favorables reçues de Liverpool sur l'état du marché au coton de cette ville, a occasionné de l'activité; environ 100 balles Etats Unis ont été prises à une hausse dans les prix—les bonnes qualités sont en demande.

PARIS, 24 Août.

Bourse de Paris—Les trois pour cent sont tombés à 79 95 à terme, ce qui prouve une baisse de 15 c. depuis hier. Les cinq pour cent à terme ont perdu 20 c. Les Napolitains ont perdu 45 c. conséquence de l'insurrection rapportée dans la Calabre. Les petits Espagnols ont perdu 1-4.

JOURNAL MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

SAMEDI, 15 OCTOBRE.

Navire Shakespeare, Knowles, New York — Bein & Cohen
Barque John A Robb, Bennett, Tampa Bay — D Goldsmith
Goëlette William, Howland, Charleston, — Eastman & brothers
Bateau à vapeur Free Trader, Smith, Apilachicola, — capitaine

Arrivés.

SAMEDI, 15 OCTOBRE.

Navire Natchez, White, de New York
Brick David Crocket, Chase, de Velasco
" William, Cutler, de Matanzas
Goëlette Creole, Cornier, de Tampico
Bateau à vapeur Prairie, Sellers, de St Louis
Despatch, Streck, de Donaldsonville
Bunker Hill, Glover, de Manchester
Columbia, Levaud, de Bayou Sarah
Levant, Rieffel, de Natchitoches
Hail Columbia, Pease, de Vicksburg

Le navire AMBASSADOR, de Liverpool est actuellement en déchargement en face de l'Hôtel de la Monnaie. Les consignataires sont requis d'envoyer leurs permis à bord et de venir surveiller au déchargement de leurs marchandises. 17 oct

MAIRIE DE LA NLLE.-ORLEANS.

Le prix de la farine fraîche est aujourd'hui de $9 50 le baril; d'après le tarif les boulangers donneront pendant la semaine prochaine à partir de lundi 17 du courant; trente deux onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser vingt cinq pour cent, en sus.

Nlle Orléans, le 15 octobre 1836.
17 oct D. PRIEUR, maire.

Nouvelle Orléans, le 15 Oct. 1836.

A une assemblée de la compagnie des pompiers de la Pompe Phœnix No. 8, Mr. J. R. VIENNE a été nommé Secrétaire de ce corps, en remplacement de Mr. P. G. BAYHI, démissionnaire.

P. G. BAYHI.

Les personnes dont les noms suivent ont été élues officiers de la Pompe Phœnix No. 8:
F. L. MORRIS, Foreman.
P. E. JOLLY, Assistant Foreman.
E. NIVETTE, 2d do
D. C. FARRAR, Stewart.
JOHN KILSHAW, Trésorier.
ALBERT PIERNAS, JOS. DOMINGUEZ, F. ANDRY, } Sapeurs.
17 oct—3t J. R. Vienne, Secrétaire.

Maison d'éducation.

Les sieurs Platet frères, ont l'honneur d'informer le public, qu'à dater de ce jour, ils tiendront leur institution rue des Remparts, entre Quartier et Esplanade: les appartemens sont plus vastes et beaucoup plus commodes que ceux qu'ils ont occupés jusqu'à ce jour, il leur sera facile d'accélérer les progrès de élèves qui leur seront confiés. 17 oct—4

M. E. SALVATORY, cuisinier, traiteur, rue Royale No. 286, désirant complaire au désir qui lui a été manifesté par plusieurs de ses habitués, prévient le public qu'il est disposé à ouvrir chez lui une table d'hôte, et qu'il ne lui manque que quelques personnes pour donner à son établissement, tous les avantages qu'il peut présenter.
17 oct—3 E. SALVATORY.

ACTIONS A VENDRE—De la Banque du Commerce, de la Cité, de la Louisiane, ainsi que de la Compagnie des Négocians, Atlantique, de la Louisiane, et de la Presse à Coton de la Levée.
Pour plus amples renseignements, s'adresser au No. 119, rue Royale. 17 oct—6

MOUCHOIRS de Canton.—18 caisses Mouchoirs noirs de Levantine, 7/8 et 4/4; aussi, quelques caisses dito, avec bordures rouges; le tout de qualité supérieure et ayant droit au drawback, maintenant en déchargement des navires Alabama et Rockingham, et à vendre à des termes accommodants, par
COIT & Co.
17 oct rue de la Douane, No. 20

REÇU par le navire Rockingham, de New-York, des Cols pour hommes, assortis, faits dans le dernier goût, et parfaitement bien travaillés, à vendre à des termes accommodants, par
17 oct COIT & Co.

CORDE—142 rouleaux Corde, en débarquement et à vendre par WM. G. HEWES & Co, 34, rue Poydras.

150 Caisses Chandelles de suif, en magasin et à vendre par WM. G. HEWES & Co, 34, rue Poydras. 17 oct

EAU-DE-VIE de PECHE—50 barils, à vendre par WM. G. HEWES & Co, 34, rue Poydras. 17 oct

INDIENNES—5 caisses, en débarquement et à vendre par WM. G. HEWES & Co, 34, rue Poydras. 17 oct

TOILE d'Emballage & Cordages—400 pièces Toile d'Emballage du Kentucky, et 400 rouleaux Cordages, en magasin et à vendre par WM. G. HEWES & Co, 34, rue Poydras. 17 oct

MARCHANDISES ANGLAISES—Reçu par le navire Tuscarora, de Liverpool, Etoffes d'un nouveau genre pour pantalons, cordées et rayées, Draps, Casimirs, Bas de coton pour femmes, Chaussettes de coton, en laine d'agneau et de mérinos, Futaine en coton, Strouds, Bombazet, Mérinos, Couvertures en mérinos, Couvertures à points et de Whitney, Indiennes imprimées, de Londres, &c.
A vendre par S. W. OAKEY & Co. encoignure Chartres et Douane. 17 oct

MAIS—550 sacs Maïs, en débarquement du bâteau à vapeur Prairie, à vendre par R. GRONING & Co. 17 oct

A VENDRE—Un bon Cheval de selle. S'adresser au soussigné, au coin des rues Canal et Bourbon.
17 oct—3 J. B. TRINCHARD.

PANACEE D'INDIEN, remède certain pour la guérison de la syphilis, des maladies provenant d'un mauvais usage du mercure, de la goutte, des rhumatismes &c. &c. à vendre à la pharmacie de A. A. PEYCHAUD. 17 oct

A VENDRE—La goëlette BEE, du port de 61 tonneaux, ayant été complètement réparée sous l'inspection des gardiens du port. C'est un bâtiment solide, enrégistré A1, qui a été originairement construit pour faire un bâtiment de guerre, il est doublé et chevillé en cuivre et propre au commerce mexicain. On peut la voir de l'autre bord du fleuve près du ferry. Pour plus amples détails et pour les conditions, s'adresser à
KOHN, DARON & Co. rue Bienville, No. 28. 17 oct

VINGT-CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

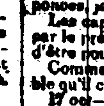
PARTI marron hier, vers les quatre heures du matin, le mulâtre CHARLES, très-clair. Il était vêtu d'une lévite de couleur bronze, presque neuve, et d'un pantalon de casimir bleu. Il a emporté un paquet de linge dans lequel se trouve un pantalon de coutil, de couleur. La chemise qu'il porte est marquée du nom de son maître. Il a également enlevé un fusil à deux coups, à piston, garni en argent, portant sur l'écusson les lettres E A R, une corne à poudre également montée en argent. Charles est âgé d'environ 18 ans, taille d'environ 5 pieds 4 pouces, jolie figure, bien bâti.

Les capitaines de navires et autres sont informés par le présent de ne point lui donner asyle sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.

Comme ce mulâtre vient du Missouri, il est probable qu'il cherchera à s'embarquer pour y retourner.
17 oct—3t C. A. ROUSSELIN.

CHEVAUX EPAVES—Conduits à l'écurie, rue St. Pierre entre St Claude et Tremé, le 15 du présent au soir, par la garde de ville:
Un Cheval bai clair, queue et crinière blanche, front blanc, les deux pieds de derrière blanc et le jarret hors montoir enflé.
Un petit Cheval bai, brun foncé, le font blanc.
Si les dits chevaux ne sont pas réclamés par les propriétaires dans dix jours, à partir du présent avis, ils seront vendus à l'encan par P. A. Guillotte, le samedi 29 d'octobre courant.
17 oct J. PENAS, capitaine de la garde.

SUCCESSION DE ELLIOT.—Vente par le Régister des Testaments.—Lundi, le vingt-quatrième jour d'octobre, 1836, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera exposé en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu George Elliot, derrière le bureau du Régister des Testaments, à l'encoignure des rues Ste. Anne et Condé, le mobilier dépendant de sa succession, consistant en hardes, une montre en argent, un fusil à deux coups, des livres, &c.
Conditions: comptant.
W. E. C. DUPLESSIS, Régister des Teste.
12 oct

ON DESIRE acheter un bon petit cheval creole. S'adresser au bureau de cette feuille. 14 oct

C. A. PESSARD, ouvrira incessamment à son domicile, rue Bourbon, No. 185, près de la rue St. Pierre, un cours-pratique, de tenue de livres en parties doubles, de 6 à 8 heures du soir.
Il donne aussi des leçons en ville, et il peut encore tenir quelques jeux de livres. 4oct—a

M. S. Cucullu, Lapeyre & Co., offrent à vendre:
1800 sacs Café vert de la Havane;
300 balles Tabac en feuilles, Vuelta Abajo;
150 milliers Cigarres de 1ère. qualité;
Anisette en barils et en caisses. 11 oct

ORDONNANCE
Portant création d'une Caisse d'Amortissement.

Le Conseil de la première municipalité, arrête ce qui suit:

Art. 1er. Il sera établi immédiatement une caisse pour éteindre les dettes que la 1re municipalité pourra contracter, sous le nom de "Caisse d'Amortissement."

Art. 2. Cette caisse d'amortissement sera tenue par le contrôleur de la première municipalité.

Art. 3. Le comité des finances, le maire et le recorder auront la surveillance de la dite caisse, sous le nom de "Commissaires de la caisse d'amortissement;" une majorité d'entre eux formera un quorum qui pourra faire toutes les affaires de la dite caisse.

Art. 4. Cette caisse sera fondée par le versement que le Trésorier de la première municipalité fera entre les mains du contrôleur; 1o. des billets provenant de la vente des propriétés appartenant à la première municipalité, au 1er. mai dernier; 2o. des billets provenant de la vente des propriétés acquises par la première municipalité depuis le 1er. mai dernier, déduction faite du prix d'achat.

Art. 5. Les commissaires de la caisse d'amortissement placeront les fonds provenant de ces versemens en escomptant des billets de la première municipalité ou des particuliers y résidant, à un taux qui ne sera pas moindre de 9 pour cent par an, quelque soit le tems que ces billets auront à courir.

Art. 6. Que cette caisse d'amortissement sera autorisée à recevoir des fonds des particuliers en leur bonifiant un intérêt de cinq pour cent par an pour toute somme qui sera déposée dans la dite caisse pour tout espace de temps qui ne sera pas moindre de six mois.

Art. 7. Le comité de finances est autorisé à faire annoncer dans deux gazettes qui se publient à la Nouvelle Orléans, en français et en anglais, que la dite caisse d'amortissement est prête à recevoir les dépôts qui pourraient y être faits.

Ordonnance supplémentaire à l'ordonnance créant une Caisse d'Amortissement pour la première Municipalité.

Résolu, Que les commissaires de la Caisse d'Amortissement sont et demeurent autorisés à tenir compte à ceux qui feront des dépots dans la dite Caisse d'Amortissement, d'un intérêt de cinq pour cent l'an, lorsque la somme aura été déposée pour six mois; ou pour un moindre terme; d'un intérêt de six pour cent l'an, lorsque la somme aura été déposée pour un terme plus long que six mois.

Résolu, Que les commissaires de la dite Caisse d'Amortissement sont et demeurent autorisés à escompter au taux suivant, pour tout billet qui aura quatre mois à courir ou pour un delai moindre, six pour cent l'an; pour tout billet qui aura plus de quatre mois à courir et moins de huit mois, sept pour cent; pour tout billet qui aura plus de huit mois à courir et moins d'un an huit pour cent, et pour tout billet qui aura plus d'un an à courir neuf pour cent.

CAISSE d'AMORTISSEMENT de la 1re Municipalité de la ville de la Nouvelle Orléans, 31 Oct., 1836.

Le Conseil de la première Municipalité de la ville de la Nouvelle Orléans ayant, dans sa séance du 26 Août dernier, créé une caisse d'amortissement, et ayant en outre autorisé les commissaires de la dite caisse d'amortissement à tenir compte, à ceux qui y déposeront des fonds, d'un intérêt à raison de cinq pour cent l'an quand la somme aura été déposée pour six mois ou pour un terme moindre, et d'un intérêt de six pour cent l'an, quand la somme aura été déposée pour plus de six mois. Les soussignés, membres du comité de finances de la première municipalité, conformément à leurs instructions, donnent avis et font savoir à tous ceux qui peuvent être intéressés que la caisse d'amortissement de la première municipalité est maintenant organisée et prête à recevoir de tous individus les dépôts qui pourront y être faits, et à leur tenir compte de l'intérêt fixé par les ordonnances du conseil, et que les certificats de dépôts leur seront délivrés par le contrôleur de la première municipalité, signés par lui et par l'honorable Denis Prieur, président des commissaires de la dite caisse d'amortissement et scellés du sceau de la première municipalité; lesquels dépôts ne pourront être transférés qu'au bureau du contrôleur et sur un livre de certificats tenu par lui à cet effet.

CHRISTOVAL G. DE ARMAS,
Président du comité des finances,
CHS. LESSEPS,
JH. GUILLOT fils.
17 octobre

Ventes à l'Encan.

PAR P. A. GUILLOTTE.

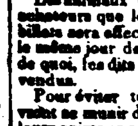
IL sera vendu lundi, 17 octobre et jours suivants, sur son habitation,
100 Mules et Mulets Mexicains, ainsi que quelques Chevaux et Jumens.
Conditions de la vente: Jusqu'à $250 piastres comptant, de $250 à 500 piastres soixante jours, et au dessus de 500 piastres quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur.
La vente commencera à 9 heures précises du matin jusqu'à deux heures de l'après midi.
Les animaux vendus à l'encan, ne seront livrés aux acheteurs que lorsque le paiement en espèces ou en billets sera effectué entre les mains du dit encanteur, le même jour depuis 3 heures jusqu'au soir, à défaut de quoi, les dits animaux seront considérés comme invendus.
Pour éviter toute contestation, les acquéreurs devront se munir de signes ou marques distinctifs pour leurs animaux respectifs. 11 oct—6

SAVON—300 caisses Savon de la marque de J. Gould, en débarquement et à vendre par Robt. M. WHITE, rue des Magasins, No. 25. 15 oct

25 BARILS et 10 pipes d'huile de Spermacetti 120 do. huile de baleine, clarifiée; 100 Caisses savon de Castille; en débarquement et à vendre par FILLATTE & TOLEDANO, Vieille-Levée, no. 56. 15 oct

$10 DE RECOMPENSE.

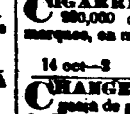
SERONT payées par le soussigné à toute personne qui arrêtera et fera mettre dans une des prisons de cet Etat, la négresse Marie Françoise, surnommée Guenette; elle est âgée de 50 ans; elle a une partie du dessus de la main gauche marquée d'une brulure; cette négresse appartenait à Mme. Veuve Maroteau, cédée à Mr. V. Rousseau, et en dernier lieu à M. Depart.
15 oct—3t E. CARRABY.

CIGARRES—150,000 Cigarres de Quintanas; 200,000 do Morenos, et d'autres de différentes marques, en magasin, et à vendre par WM. HANEMANN & Co, 86, rue de Chartres. 14 oct—3

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le Magasin de graines de jardinage de Wm. Hanemann & Co. a été transporté à la rue de Chartres, No. 86, entre Conti et Bienville.

Aux Marchands en Gros—Des graines de jardinage seront vendues aux prix du Nord. Ces graines garanties être de la récolte de l'année 1836. 14 oct—3

VIN DE CHAMPAGNE—De la marque Lion à vendre par EASTMAN & BROTHERS, Vieille-Levée. 15 oct

RUM—100 bls. Rum de N. E. à vendre par EASTMAN & BROTHERS, Vieille Levée, no. 30. 15 oct

SACS—2000 sacs en pièce, en magasin et à vendre par ROBT M. WHITE, rue des Magasins, No. 25. 15 oct

PORC Mess & M. O.—Quelques barils en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG, rue Poydras, no 24. 15 oct

JAMBONS—950 barils Jambons de Cincinnati à vendre par LAYET & AMELUNG, rue Poydras, no 24. 15 oct

WHISKEY rectifié—350 barils en magasin, à vendre par LAYET & AMELUNG, rue Poydras, no 24. 15 oct

GRAISSE—1500 barilets en magasin, à vendre par LAYET & AMELUNG, rue Poydras, no 24. 15 oct

FARINE—350 barils fraîche et aigre, à vendre par LAYET & AMELUNG, rue Poydras, no. 24. 15 oct

LETTRES DE CHANGE—Sur Paris et Londres, en sommes convenables, à vendre par L. MILLAUDON. 15 oct—6

A VENDRE.—En magasin, une grande quantité de maïs, avoine et foin, à bas prix.
L. A. LEMOYNE, Rue Julie, no. 28, entre Magasins et Tchoupitoulas. 15 oct

AVIS.—Les soussignés ont formé une société sous la raison de SOMERS & ALEXANDER, à l'effet de transiger les affaires par Commission, et de faire des envois de cette ville.
D. SOMERS.
L G ALEXANDER.
Références—Lambeth & Thompson, Herman, Briggs & Co. } Nlle-Orléans.
Alfred Cochran, Natchez.
Martin & Aikin, J. M Taylor, esq. } Vicksburg.
W H Pope, esq., Bruce & Newton, Thos. J Martin & Co. } Louisville.
Birkhead & Pearce, Baltimore.
Bevan & Humphreys, Philadelphie.
S. Aymar & Co. New York.
14 oct—1m

LIQUEURS—Un assortiment de Liqueurs françaises de première qualité, à bon marché, pour clore une consignation.
WM. HANEMANN & Co, No. 86, rue de Chartres. 14 oct—3

GARDES D'ORLEANS,
ATTENTION!!!

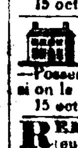
LES Deux Compagnies prendront les armes dimanche, 23 octobre, pour célébrer leur 13ème. anniversaire.—Lieu ordinaire du rendez-vous, à 6 heures et demie du matin; l'appel se fera à 7 heures très précises.—Equipement complet, sac sur le dos, bonnet de police dans le sac, habit bleu, pantalon blanc.
Par ordre du capitaine,
GUSTAVE CRUZAT, Sergent-major.
15 oct—7

A LOUER
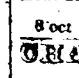
DEUX Magasins dans la rue Bienville, en face du comptoir de J. H. Field et Co.—Possession sera donnée le 1er. novembre, ou avant si on le désire.
G. R. STRINGER, 30, rue du Canal. 15 oct

REMEDE de Leroy pilules purgatives du docteur Le Roy; le grand ouvrage du docteur Le Roy; Antiglaireux du docteur Guillet; en débarquement du navire Mozart, à vendre au dépôt, chez A. MICHOUD, encoignure Ursulines et Levee. 8 oct

CHARLES H. GRANT & CO., No. 46, rue de Chartres.
TIENNENT constamment un assortiment considérable de MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES—Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, etc. miroirs, glaces, matelas en crin, en mousse, en paille de maïs, etc. 10 octobre

Ventes à l'Encan.

PAR E. FORSTALL & Co.
Bureau No. 40, rue du Camp.
Annonce pour la clarification du sucre, &c.

IL sera vendu mardi 25 du courant, à midi, No. 473, rue Tchoupitoulas, tous les ustensiles d'une raffinerie, consistant plus particulièrement en un nouvel appareil agissant d'après le nouveau système de la vapeur, et par lequel on peut cuire et clarifier 12,000 livres de sucre par jour. Cet appareil peut également suffire aux plus fortes sucreries, et offre un avantage d'autant plus appréciable que les sucres qui en proviennent sont beaucoup plus beaux, que ceux obtenus, n'importe par quel autre procédé, et qu'il ne fournit que très peu de melasses.

Les personnes qui désireront obtenir de plus amples informations, sont invitées à se rendre sur les lieux avant le jour de l'encan. Elles y trouveront tous les jours, depuis 6 jusqu'à 11 heures A. M, quelqu'un qui se fera un plaisir de répondre à toutes les questions qui pourront lui être soumises.

On vendra aussi le même jour, les bâtisses que comporte l'établissement.

De plus, une fabrique de chocolat par le procédé italien, incontestable par ses avantages.

Enfin plusieurs meubles, tels que: armoire, lits, tables, &c.; ainsi qu'une bibliothèque composée d'excellens ouvrages Français.

Conditions, comptant; le propriétaire quittant la ville. 17 oct—8

PAR H. DOMINGON & BARNETT Sr.

IL sera vendu jeudi prochain, 19 du courant, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, à midi précis, à la folle enchère des personnes ci-après nommées qui n'ont pas rempli les conditions de leur adjudication du 27 septembre dernier, les terrains ci-après désignés suivant les plans dressés par L. Bringier, le 21 septembre dernier;

Le Terrain No. 9, ilet 20.	Jacques Morals.
Les Terrains Nos. 9, 10, 11, ilet 29.	Maurice Doublé.
Les Terrains Nos. 5, 6, 7 et 8, ilet 29	D. Headee.
13 Terrains, ilet 61,	Denis Mosé.
24 Terrains, ilet 65,	Denis Mosé.
24 Terrains, ilet 71,	Denis Mosé.
13 Terrains, ilet 72,	L. Déjean.
13 Terrains, ilet 73,	Denis Mosé.
13 Terrains, ilet 76,	Walter McKowan.

Conditions—Un et deux ans de crédit, à dater du 27 septembre dernier, jour de l'adjudication des susdits terrains, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de ventes seront passés chez MM. Théodore Seghers et Octave de Armas, notaires, aux frais des acquéreurs, et les dits acquéreurs seront tenus à se faire mettre en possession à leurs dépens; et si dans dix jours à dater du jour de l'adjudication ils n'ont pas rempli les conditions de la vente, leur ou leurs terrains seront vendus à leur folle enchère sans que le vendeur soit tenu de remplir les formalités voulues par la loi, le public est prévenu que les terrains font partie des 1000 qui ont été vendus le 27 septembre dernier, et qu'ils se trouvent sur une terre très-élevée, comme il leur est possible de se convaincre, soit en allant sur les lieux, soit en s'adressant aux acquéreurs de ces terrains, qui ont été voir l'emplacement. M. Facio, chargé de la coupe de bois, s'empresse de défricher, ce qui ne laissera pas que de donner un coup d'œil agréable lorsque de la Levée on pourra voir le chemin de Gentilly et s'y rendre de la manière la plus convenable. Déjà plusieurs acquéreurs de ces terrains ont contracté avec des entrepreneurs pour bâtir des maisons, ce qui ne laissera pas que de donner une grande valeur aux propriétés. Les acquéreurs des 1000 terrains. M. Bringier doit se rendre sur les lieux mardi prochain, pour mettre plusieurs propriétaires en possession, afin que les travaux de bâtisses puissent commencer dans le courant de la semaine.
17 octobre—4

PAR B. BOUNY.

IL sera vendu mardi, 18 du courant, à 11 heures et demi, à la Bourse de Hewlett, pour cause de départ,

Une mulâtresse nommée Phœbé, âgée de 30 ans, bonne cuisinière, sachant faire un peu la pâtisserie et les confitures, parfaite blanchisseuse et repasseuse, avec son fils Louis, quarteron, âgé de 10 ans. Tous deux garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
17 oct—4

PAR JOHN [illegible]

IL sera vendu, mardi, le [illegible] octobre 1836, à midi, à la Bourse Hewlett, (sans réserve)

L'ILET No. 19, situé dans le faubourg Bouligny; cet ilet est très élevé et presque tout entouré; situé à trois ilets du fleuve et du Rail-road, et vis-à-vis le Dry-Dock. Ceux qui désirent placer leurs fonds à profit, auront rarement un avantage aussi favorable; il se trouve beaucoup de maisons dans le voisinage et les améliorations augmentent journellement.

Conditions: 2/5 en six mois et la balance à 9, 12 et 18 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente pardevant T. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 15 oct

PAR J. LE CARPENTIER.

IL sera vendu, lundi, 17 courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, pour clore un compte: Un assortiment de FUSILS à pierre et à capsules, montés en acier et en argent; Un assortiment de poignards et couteaux de cordonniers. 15 oct

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu, le samedi, 29 octobre prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis:

DIX TERRAINS—Situés dans le faubourg Tremé, de manière à augmenter de valeur par suite des améliorations importantes qui vont être faites dans ce quartier. Le plan sera exposé avant la vente et de plus amples détails seront donnés lors de la criée.

Les conditions sont comme suit, savoir: Les acquéreurs se mettront au lieu et place des vendeurs pour les termes des paiements à échoir; payeront un 3ème comptant et pour la balance fourniront leurs billets à deux et trois ans avec endossement à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez Jules Mossy, notaire public, aux frais des acquéreurs. 15 oct—

PAR J. LE CARPENTIER.

IL sera vendu, Samedi 22 Octobre, 1836, à 5 heures de l'après midi, à la Salle Washington rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon,

La location de la Buvette et du Restaurant pour la saison des bals, devant commencer le 5 Novembre 1836, et finir à la clôture des bals.

Conditions—Un tiers comptant, un tiers le 1er Janvier, et un tiers le 1er Février, 1837. Le bail sera passé pardevant Ferrand, notaire public, aux frais de l'adjudicataire. 15 oct

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu, Lundi, 17 courant, à 4 heures de l'après midi,

Un fond de magasin de Comestibles très bien assorti; la dite vente aura lieu au faubourg Marigny, rue Bagatelle, entre Grands-Hommes et Craps. 15 oct—3

PAR M. BARNETT, Sr.
Grande vente de 200 Terrains de Valeur au Faubourg Franklin.

MERCREDI prochain, le 19 Octobre, il sera vendu à la Bourse Hewlett, par Barnett, Encanteur, à MIDI.

Plusieurs ILETS de TERRE de très grande valeur, situés près de la promenade des Bons Enfans et du chemin à coulisses, allant au Lac Pontchartrain.

De toutes les ventes de Terrains faites dans les faubourgs d'en bas, celle-ci est sans contredit la plus favorable aux acheteurs et spéculateurs; tous ces terrains se trouvent par leur position presque au centre des affaires, et beaucoup plus rapprochés que le faubourg Washington.

Plusieurs ilets se trouvant situés sur l'avenue Washington, (qu'une compagnie qui doit nouvellement se former, va ouvrir jusqu'au Lac) traversant le chemin de Gentilly, faisant sur le dite avenue un beau chemin en coquilles. Ceux qui désireront encore de ce projet peuvent pour plus amples informations, s'adresser à Messieurs Hopkins, président de la Banque des Artisans, à B. Beauregard, maréchal de la cité.

Des plans lithographiés seront distribués au moment de la criée.

Les actes doivent se passer chez Théodore Seghers, dans les quinze jours qui suivront la vente à l'encan on fera vendre à l'expiration de ce terme à la folle enchère de ceux qui n'auront pas signé leurs actes.

Conditions: Un dixième comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à [illegible]

Les acquéreurs qui préféreront ne pas donner d'endosseur, auront cette faculté en escomptant au [illegible] billets au taux de 10 pr. cent. 14 oct

PAR BARNETT Sr. & J. H. DOMINGON.

JEUDI, 20 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, Il sera vendu sans réserve aucune,

Deux cents beaux Islets,

Situés près du Détour, en dessous de cette ville, faisant face au fleuve, avec droit de batture et s'étendant dans sa profondeur par une terre élevée et fertile, où l'on cultivait auparavant la canne à sucre.

Afin de favoriser les spéculateurs autant que possible, les dits islets seront divisés généralement en terrains de soixante pieds de face sur une profondeur de 120, 150 à 200 pieds.

L'établissement du chemin à coulisses de la Terre aux Bœufs, les embranchemens qui en partiront pour aller aboutir au fleuve, rendront la communication de tous ces points, avec la Nlle. Orléans, rapide et facile.

Les étrangers pourront choisir cet endroit pour résidence d'été, préférablement à tout autre. La salubrité reconnue de ces lieux, la manière dont la coupe des bois a été ménagée lorsqu'ils furent défrichés, et l'agrément de ne pas avoir de trop s'éloigner de la ville et d'être à portée de connaître à chaque instant ce qu'il s'y passerait d'important, enfin l'excellente qualité de la terre pour la culture du jardinage, les rendent susceptibles d'être promptement peuplées. Du reste, les grandes améliorations qui sont projettées par la 3me. municipalité et celles que plusieurs capitalistes sont dans l'intention d'étendre beaucoup plus loin, ne peuvent qu'accroître la valeur de ces propriétés et engager les spéculateurs à faire des acquisitions, qui plus tard leur donneront de grands bénéfices.

Le plan sera exposé à la Bourse avant la vente.

Conditions:—6, 12, 18, 24 et 30 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les personnes qui donneraient en quart comptant seront admises à ne pas fournir d'endosseur pour leurs billets. En cas de non paiement à leur échéance, ils porteront un intérêt de dix pour cent par an, sans que pour cela on retarde d'aucune manière les paiemens.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs. 14 oct

UN Français, non marié, âgé de 38 ans, récemment arrivé de France à la Nlle. Orléans, désire occuper une place d'instituteur ou de précepteur pour la langue française, à la ville ou à la campagne; il est muni de nombreux et excellents certificats de bonne vie et de bonnes mœurs, notamment d'un brevet de capacité que lui a délivré une des premières académies de France.

Sa capacité consiste dans la lecture, la calligraphie, l'arithmétique, la grammaire française et latine, la géographie, l'histoire, &c.

S'adresser rue de Chartres, No. 180. 13 oct